



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2022_128
ACCORD DE PRINCIPE POUR LE PROJET DE CLASSE DE DECOUVERTE DE LA
CULTURE CIRCASSIENNE POUR L'ECOLE HENRI LEBASQUE DE CHAMPIGNE**

L'an deux mil vingt deux, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 14 décembre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....23
Pouvoir(s) :4
Votants :.....27

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, ERMINE Benoît, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, PERTUISEL Roselyne, BRICHET Stéphane, JAMIN Grégoire, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BODIN Freddy, LEMAIRE Hélène,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

BURON Christelle, BOUDET Marie-Christine, RICHARD Maud, FLAMENT Sophie,

Conseillers excusés :

MASSE Stéphane, AUBRY François, CHEVALIER Soizic,

Conseillers absents :

NOILOU Jean-Claude, LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, BOULLIER Marine,

Secrétaire de séance :

LAURIOU Jean-Yves

DELIBERATION N°DCM2022_128

Accord de principe pour le projet de classe de découverte de la culture circassienne pour l'école Henri Lebasque de Champigné

Rapporteur : Rachel SANTENAC

L'école Henri Lebasque de Champigné met en place pour l'année scolaire 2022/2023 un projet pédagogique au tour du cirque avec la compagnie Mimulus. Ce projet débutera sous chapiteau le lundi 27 mars 2023 et se clôturera le vendredi 14 avril 2023.

Sous le chapiteau, les enfants seront accompagnés de professionnels pour la connaissance et la pratique d'activités circassiennes, autour de 4 domaines : l'équilibre, le jonglage, l'aérien et l'acrobatie. Un spectacle final est prévu pour les familles.

Etant donné les dates de ce projet, les demandes d'autorisation et la signature de la convention ainsi que la date du budget communal 2023, il est proposé au conseil municipal de donner un accord de principe à l'école Henri Lebasque pour la mise en place de ce projet afin que l'équipe enseignante puisse valider la réservation de ces activités et informer les parents du montant du tarif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable à une participation financière de la commune à hauteur de 2 500 € pour le projet exceptionnel autour de la pratique du cirque ;
- De dire que cette dépense sera inscrite au budget principal de l'exercice 2023
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 21 décembre 2022

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

*Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 décembre 2022
Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 21 décembre 2022
Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*

